



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 49904

## Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de moutons et sur l'évolution de l'organisation commune du marché de la viande ovine. En effet, la production ovine française traverse une crise profonde due, entre autres, à l'inadaptation de l'organisation commune du marché suite aux accords de Berlin. Ces accords ont engendré de nouveaux déséquilibres défavorables à la production ovine. Ainsi, l'évolution des niveaux de compensation décidée aggrave les différences déjà connues entre production animale et grandes cultures. De même, les profondes modifications de l'organisation commune de marché (OCM) creusent un écart considérable entre le niveau de compensation des UGB bovines et celui des UGB ovines. Enfin, la baisse des prix programmée dans les différentes productions prise en compte dans les OCM bovines et grandes cultures entraînera forcément des répercussions sur les prix de la production ovine. Les éleveurs ovins français demandent une équité de traitement entre les différentes filières (bovines, grandes cultures). Aussi, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que l'élevage de moutons perdure dans notre pays.

## Texte de la réponse

De nombreux parlementaires ont appelé l'attention du Gouvernement sur les préoccupations des éleveurs ovins et sur la nécessité de faire évoluer les soutiens dont bénéficie le secteur ovin-viande dans notre pays. Le Gouvernement est conscient des difficultés structurelles que connaît cette filière lesquelles justifient entièrement l'attention portée au secteur. Le ministre de l'agriculture et de la pêche entretient un dialogue étroit avec les représentants professionnels du secteur afin d'analyser avec eux, non seulement les difficultés persistantes de la filière, mais également les voies que pourraient ouvrir une négociation européenne autour de l'organisation commune de marché (OCM) des viandes ovines et caprines. En effet, au niveau national, dans le prolongement du rapport sur le secteur qui lui a été remis par M. Thomas, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, et par M. Launay, député du Lot, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place un plan d'action en faveur de l'élevage ovin, destiné à pérenniser et redynamiser cet élevage. Doté de moyens financiers significatifs, ce plan d'action a pour objectif d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux éleveurs et de permettre la juste reconnaissance de la contribution de cet élevage au regard des fonctions qu'il assure en terme économique, mais également territorial, social ou environnemental, dans notre pays. Ainsi que cela était également indiqué dans le rapport, il est clair que cette réflexion nationale doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'avenir de l'organisation commune de marché. En vigueur depuis vingt ans, elle ne peut rester figée sans tenir compte ni des réformes qu'ont connues les autres secteurs agricoles, ni de l'évolution de la production et du niveau de vie des producteurs au cours de cette période. Consciente de cette nécessité, la Commission européenne a également demandé que lui soit remis un rapport d'évaluation du fonctionnement de cette OCM qui devrait être très prochainement disponible. Le Gouvernement a rappelé solennellement sa détermination à agir pour faire évoluer l'OCM. Cependant, il est nécessaire d'être conscient de la difficulté que présentera cette négociation portant sur une révision des mécanismes communautaires de soutien, alors même que de nombreux Etats membres de l'Union européenne ne partagent pas nos préoccupations ou nos appréciations

des mesures nécessaires. Il est néanmoins urgent d'engager ce débat communautaire. C'est en ce sens que le Gouvernement apportera son soutien au projet d'organisation d'un colloque sur le sujet à Bruxelles au cours de l'automne, présenté par les représentants professionnels. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a prévu d'y participer car il est essentiel que l'avenir de la filière ovine figure au coeur des préoccupations de l'Union européenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lamy](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49904

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 2000, page 4631

**Réponse publiée le :** 20 novembre 2000, page 6589